

Bilan d'action

Déconcentrer et Décentraliser la Plateforme Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (PMSAN) au Burundi

Pays : Burundi

Thèmes : Coordination

Sous-thèmes : Renforcer la capacité à assurer une meilleure coordination avec les secteurs ou les groupes

Date : 2023



Résumé



Depuis l'adhésion du Burundi au Mouvement SUN (Scaling Up Nutrition) en 2013, une nouvelle dynamique de collaboration intersectorielle a vu le jour. Un engagement de haut niveau pour améliorer l'état nutritionnel de la population à travers les plateformes ou les mécanismes de coordination a permis aux parties prenantes d'œuvrer efficacement et collaborativement à l'amélioration de la nutrition. C'est mû par cet esprit que le Burundi a créé les Plateformes Provinciales et Communales de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (PPSAN et PCSAN).

En promulguant le décret No 100/068 du 13 avril 2019 portant la création, l'organisation, les missions et le fonctionnement de la Plateforme Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (PMSAN), le Burundi place la lutte contre la malnutrition sur le devant de la scène. Ce décret institue la PMSAN au niveau national ainsi que son Secrétariat Exécutif Permanent qui agit comme bras technique de cette dernière. Modifiée par un second décret en 2021, l'organisation de la PMSAN a été déconcentrée au moyen de la création de structures de coordination provinciales et communales, avec des effets jusqu'au niveau opérationnel.

Auparavant, seule une plateforme de coordination nationale (PMSAN) permettait d'échanger sur les questions de lutte contre la malnutrition. La décentralisation et la déconcentration permettent désormais d'inclure de nouveaux acteurs, plus proches du niveau opérationnel. Les volets multidimensionnels et multisectoriels de la lutte contre la malnutrition ont donc pu être renforcés.



Objectifs du bilan d'action

- Servir d'exemple aux pays souhaitant organiser leur coordination multisectorielle.
- Montrer comment la PMSAN peut-être décentralisée jusqu'au niveau opérationnel.



Période couverte

- Le processus de décentralisation et de déconcentration de la PMSAN a débuté en 2014. À ce moment-là, les plateformes décentralisées n'étaient pas assujetties à un cadre légal précis. Ce n'est qu'en 2021 qu'un décret régissant la mise en place et les missions des PPSAN et PCSAN a vu le jour.
- Durant la période de la pandémie de COVID-19, la procédure de mise en place des PPSAN et PCSAN était déjà entamée, notamment concernant la définition de leur cadre légal. L'impact n'a donc pas été très important.



Qu'est-ce qui a été fait ?

Au-delà du décret de 2021, les processus de déconcentration et de décentralisation ont été encadrés par une ordonnance ministérielle et un arrêté du Premier ministre. Des visites provinciales ont aussi été conduites lors de la création des plateformes déconcentrées et décentralisées pour sensibiliser les acteurs locaux à l'importance d'une approche intégrée et multisectorielle de la lutte contre la malnutrition. Cela a permis de renforcer l'appropriation du processus au niveau local.

L'instauration des Plateformes Provinciales et Communales s'étend sur tout le territoire national, du plus haut niveau jusqu'au niveau communal, qui est l'entité de base de mise en œuvre des politiques de développement au Burundi. Ainsi, les représentants des ministères aux niveaux provincial et communal constituent un comité de pilotage pour chaque PPSAN ou PCSAN. Le rôle de ce comité est d'encadrer les activités des plateformes. À ce jour, l'ensemble des provinces et des communes présentent une plateforme déconcentrée et décentralisée.

Quant au financement de ce processus, il a été participatif et a impliqué plusieurs acteurs (gouvernement, Banque mondiale, agences de l'ONU, partenaires nationaux, ONG). Le gouvernement du Burundi vient de mettre en place un appui financier trimestriel destiné aux Plateformes Provinciales de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Le SEP/PMSAN est chargé d'étudier les plans détaillés fournis par les PPSAN avant de procéder au transfert des fonds. Cette décision vise à renforcer la mobilisation et l'impact des plateformes déconcentrées et décentralisées sur les enjeux nutritionnels du Burundi.

Les PPSAN et PCSAN ont été créées à l'issue de décisions administratives arrêtées selon des cadres légaux définis. Leur fonctionnement est périodiquement suivi par le SEP/PMSAN à travers des visites trimestrielles sur le terrain pour supervision ou assistance technique. Ce soutien du SEP/PMSAN permet de renforcer les capacités des échelons locaux tout en leur conférant une certaine légitimité. Ainsi, les pratiques acquises au niveau national ont pu être transmises aux Plateformes Provinciales et Communales. Bien qu'alignées sur les priorités nationales, celles des Plateformes Provinciales et Communales sont adaptées au contexte dans lequel elles évoluent.

La création des Plateformes Provinciales, qui ont à leur tour mis en place des Plateformes Communales de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, a amélioré la compréhension de l'approche multisectorielle locale dans la coordination des interventions de sécurité alimentaire et de nutrition. L'appropriation des questions nutritionnelles et de sécurité alimentaire par les bénéficiaires directs au niveau local a été renforcée. En outre, des synergies entre les projets ont été favorisées grâce à la veille des plateformes déconcentrées et décentralisées sur les projets en cours d'élaboration ou d'implémentation.

À titre d'exemple, les plateformes déconcentrées et décentralisées peuvent réaliser une triangulation des données nutritionnelles nationales collectées. Une amélioration de la qualité des données contribue de fait à une meilleure compréhension des réalités au niveau national.



Quel a été le rôle du Mouvement SUN dans cette bonne pratique ?

Le Mouvement SUN a contribué à diffuser l'approche multisectorielle adoptée par les PPSAN et PCSAN.

Les différents réseaux SUN, notamment le Réseau des Nations Unies ainsi que les réseaux au sein des ONG et de la société civile, ont fortement appuyé la mise en place des PPSAN et PCSAN, aussi bien d'un point de vue financier que technique.

Le gouvernement du Burundi, par l'intermédiaire des hautes autorités administratives, a facilité la réussite de cette activité, notamment en mettant en place les cadres légaux régissant les PPSAN et PCSAN.

D'autres partenaires, comme la Banque mondiale, ont aussi apporté une contribution significative pour que la décentralisation de la PMSAN puisse devenir une réalité.



Adaptation et applicabilité

→ Commencer d'abord par mettre en place un cadre légal régissant la décentralisation et la déconcentration de la plateforme. Cela requiert la participation des hautes autorités qui assurent la coordination au plus haut niveau.

→ Dans un second temps, impliquer les autorités administratives pour une meilleure appropriation à la base.

→ Faire le bilan régulièrement sur les difficultés, les contraintes et les points qui peuvent être améliorés.





© SUN



Défis

- La mise en place des PPSAN et PCSAN a accusé un certain retard du fait de contraintes de **disponibilité des fonds**.
- Dans certaines provinces, les acteurs locaux ont parfois tardé à mettre en place des Plateformes au niveau des communes. Ces disparités en matière d'opérationnalisation semblent s'expliquer par le contexte plus ou moins difficile dans lequel la plateforme doit s'implanter, mais aussi par le leadership du gouverneur de province.
- Les Plateformes Provinciales ont parfois dû être soutenues par le SEP/PMSAN pour organiser les premières réunions. Des séances de supervision des PPSAN ont permis de relancer les autorités provinciales quant à l'opérationnalisation de la PPSAN et la mise en place des PCSAN dans les communes.



Prochaines étapes

- Le Burundi réfléchit aussi à étendre aux Plateformes Communales l'appui financier accordé aux Plateformes Provinciales.
- Des discussions sur l'inclusivité des plateformes et l'intégration optimale des acteurs non gouvernementaux sont aussi en cours.
- Renforcer les capacités des membres des plateformes déconcentrées et décentralisées : finalisation d'un manuel pour assurer des formations sur des thématiques précises (suivi & évaluation, planification...).


Scaling Up
NUTRITION

S'ENGAGER • MOTIVER • INVESTIR

Scaling Up Nutrition Movement
c/o SUN Movement Secretariat
Villa Le Bocage, Palais des Nations
CH-1211 Geneva, Switzerland
+41 (0) 22 917 7283
info@scalingupnutrition.org
www.scalingupnutrition.org



© SUN